

Département de Loire-Atlantique	République Française
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON</b> 2, Bd de la Loire 44260 SAVENAY	<b>Décision n°15 / 2020</b> Services à la population

**DECISION DU PRESIDENT  
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA MISSION LOCALE  
RURALE DU SILLON POUR L'ANNEE 2020**

Le Président de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon,

Vu le procès-verbal du Conseil Communautaire du 11 janvier 2017 désignant le Président de la Communauté de Communes,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'avis favorable de principe du conseil communautaire réuni en plénière le 16 avril 2020,

Dans le cadre de sa compétence « emploi » et « insertion par l'activité économique », la Communauté de Communes Estuaire et Sillon entretient un étroit partenariat avec la Mission Locale Rurale du Sillon, laquelle assure l'accompagnement des jeunes du territoire âgés de 16 à 25 ans.

Au titre de ses missions, la Mission Locale Rurale du Sillon sollicite (facture annexée à la présente) une subvention d'activités de 1,75 euros par habitant soit un montant total de 68 759.25 euros.

Cette subvention est sollicitée dans le cadre d'une convention de partenariat déjà en vigueur, approuvée par délibération N°15 du 04/07/2019.

Cette convention (annexée à la présente) définit :

- l'objet de la subvention,
- le montant de la subvention,
- les conditions d'utilisation de celle-ci.

**DECIDE :**

- ☛ D'ATTRIBUER pour 2020 une **subvention d'activités de 68 759,25 euros** à la Mission locale Rurale du Sillon ;
- ☛ DE DIRE que les crédits ont été inscrits au Budget primitif 2020 ;
- ☛ D'AUTORISER le Président à effectuer les mandatements afférents.

Fait à Savenay, le 22/04/2020

Le Président



Rémy NICOLEAU

ACTE RENDU EXECUTOIRE  
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :  
ET AFFICHAGE LE :  
Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON  
Rémy NICOLEAU